



EDITO

En ce début d'année, l'engagement pour la construction du parc naturel régional ne faiblit pas sur le territoire de ce formidable espace des Corbières et du Fenouillèdes.

Nombreux, sont les citoyens qui participent aux rencontres multiples autour des sujets essentiels qui doivent, demain, porter le développement du territoire à partir de ses atouts.

L'objectif est simple, il s'agit de penser, créer et mettre en œuvre un projet de développement territorial fondé sur les atouts, nombreux, du territoire. Développer une agriculture de qualité, développer l'activité touristique, inventer de nouvelles activités adaptées aux caractéristiques du territoire, créer enfin de l'emploi pérenne non délocalisable, voilà résumé l'ambition de ce projet de territoire qui place l'être humain au cœur de la démarche. C'est ce projet qu'il nous faut, ensemble, faire aboutir. C'est le vœu que je forme, en ce début d'année, pour notre territoire et pour ses habitants.

Hervé Baro

Président du Syndicat mixte de préfiguration
PNR Corbières-Fenouillèdes.

La procédure de création du PNR se poursuit

Durant un an, l'équipe d'Atelier 5 a accompagné le syndicat mixte de préfiguration du PNR CF à l'**élaboration du diagnostic du territoire et du projet stratégique de la charte du Parc**, étapes indispensables à la procédure de construction du PNR. Conformément à la démarche choisie, 3 séries d'ateliers ont eu lieu entre le mois de février et octobre 2017, pour partager avec les élus, et acteurs du territoire le diagnostic et ensuite définir les défis, orientations et mesures qui seront inscrits dans la charte. Les 5 ateliers territoriaux et 8 ateliers thématiques ont réuni au total 440 personnes, dont un gros noyau dur de citoyens, techniciens, responsables associatifs, élus qui a suivi presque toutes les réunions.

Lors du Conseil syndical du 30/03/2017, 4 défis ont été posés pour les Corbières-Fenouillèdes, pour les années à venir :

Faire de la haute valeur patrimoniale préservée et reconnue des Corbières-Fenouillèdes, un moteur de développement

Viser une autonomie énergétique diversifiée et respectueuses de la haute valeur patrimoniale des Corbières-Fenouillèdes et anticiper les conséquences du changement climatique

Construire un territoire Corbières-Fenouillèdes exemplaire en termes d'aménagement durable répondant aux besoins actuels et valorisant les spécificités rurales

Amplifier et diffuser la vitalité et l'attractivité du territoire Corbières-Fenouillèdes par une valorisation ambitieuse de ses ressources et de ses talents

QU'EST-CE QU'UN PNR ?

Un Parc Naturel Régional est un territoire rural habité, reconnu au niveau national pour sa forte valeur naturelle, patrimoniale et paysagère, mais fragile, qui s'organise autour d'un projet concerté de développement durable, fondé sur la protection et la valorisation de son patrimoine. Il s'appuie aussi sur l'affirmation d'une **identité forte**.

QUELLE EST SA VOCATION ?

Un P.N.R a pour vocation de protéger et valoriser le patrimoine naturel, culturel et humain de son territoire en mettant en œuvre une politique innovante d'aménagement et de développement économique, social et culturel, respectueuse de l'environnement. Ses missions sont les suivantes:

- Organiser la préservation et la valorisation du patrimoine naturel, culturel et paysager
- Contribuer à l'aménagement et au développement économique et social du territoire,
- Assurer l'accueil, l'information et l'éducation à l'environnement,
- Contribuer à l'expérimentation, l'innovation et la recherche.

Ces 4 défis se déclinent en une dizaine d'orientations et trentaine de mesures qui donneront le cadre des interventions du PNR dans les 15 ans qui suivront sa labellisation.

Ce travail constitue la base du projet stratégique de la charte du PNR. L'ensemble des documents

produits, le diagnostic et le projet stratégique sont consultables sur la plateforme suivante: <http://asso-pnrcf.fr/plateau/> (mot de passe: partage). Pour passer du projet stratégique, finalisé fin décembre 2017, à l'**avant projet de charte**, le Syndicat mixte de préfiguration lance une nouvelle phase de travail, qui consistera à écrire le projet opérationnel de la charte sous forme de dispositions précises et d'engagements des partenaires.



COMMENT SONT FIXÉES SES LIMITES ?

Ses limites ne sont pas fixées par rapport à des limites administratives, mais par des critères biogéographiques : elles peuvent concerner pour partie des communes, structures intercommunales, départements, régions.

Le périmètre d'étude d'un Parc naturel régional est négocié entre tous les partenaires en fonction d'éléments de cohérence et arrêté par la (ou les) Région(s) concernée(s).

Le territoire qui sera classé correspond à tout ou partie du territoire des communes de ce périmètre d'étude, à condition qu'elles aient approuvé la charte et adhéré à l'organisme de gestion du Parc.

QUELS SONT LES CRITÈRES POUR CRÉER UN PARC ?

La pertinence d'un projet de Parc naturel régional est évaluée par le Ministère en charge de l'Environnement au regard de quatre critères :-

- la qualité du patrimoine et la fragilité du territoire concerné,
- la qualité du projet exprimé dans la charte au regard de l'environnement,
- la capacité du syndicat mixte de gestion à conduire le projet
- la détermination de l'ensemble des collectivités et groupements intéressés à mener à bien ce projet.

LA CHARTE; L'ÉLÉMENT FONDATEUR DU PNR

La Charte comprend un diagnostic territorial orienté autour des problématiques environnementales et du développement durable et des orientations et mesures stratégiques. C'est le projet du territoire (et non pas le projet du syndicat mixte) sur lequel les collectivités et acteurs du territoire devront s'engager. Elle permet d'assurer la cohérence et la coordination des actions menées sur le territoire du Parc par les diverses collectivités publiques. La Charte a une validité de 15 ans. Le syndicat mixte est l'animateur de la charte, son rôle sur certains sujets peut être plus ou moins important par rapport à d'autres partenaires.

La gestion des territoires des Parcs est basée sur 3 axes :

- l'efficacité territoriale: une Charte pour 15 ans.
- une compétence partagée entre l'Etat et les Régions
- la volonté de convaincre plutôt que contraindre

QUEL EST L'INTÉRÊT POUR UN TERRITOIRE ET SES COMMUNES ?

Au travers d'un PNR, une commune et une communauté de communes **s'engagent volontairement** dans une démarche contractuelle, reconnue par le label : « Parc Naturel Régional » et des partenariats privilégiés.

- Le patrimoine, l'environnement et le cadre de vie pourront être mieux préservés et valorisés (activités économiques, sociales, culturelles, éducatives...)
- Les communes et communautés de communes seront aidées techniquement et soutenues dans les projets répondant aux enjeux de la charte.
- Le territoire et ses acteurs économiques bénéficieront de l'image de qualité des PNR reconnue au niveau national.

En 2018, les territoires de projet tel que les PNR en préfiguration rentrent dans le dispositif de contractualisation territoriale avec la Région.

A cet effet, des médiateurs territoriaux seront alors déployés sur les territoires pour s'occuper de ces politiques contractuelles.

Pour l'accompagner dans ce travail d'écriture, et pour tenir son agenda de travail, le Syndicat mixte a fait appel à Edouard Mari, consultant et ancien directeur de parc. Une feuille de route prévoyant différents temps de travail : groupes d'expert resserrés, mobilisation et concertation politique a été proposée au Syndicat mixte. Il est prévu d'avoir finalisé l'avant projet de charte pour une demande d'avis intermédiaire avant la fin de l'année 2018. Cette demande s'appuiera sur l'avant projet de charte, le plan de parc et le document de référence sur l'implantation de l'éolien.

Un nécessaire document cadre pour le développement et l'implantation des énergies renouvelables

L'élaboration d'un document de référence sur le développement des énergies renouvelables et plus particulièrement de l'éolien faisait partie des recommandations fortes du Conseil national de protection de la nature (CNP) lors de son avis d'opportunité. Le syndicat mixte de préfiguration du PNR a proposé et présenté lors de son conseil syndical du 12/12/2017 une stratégie énergétique du territoire visant une autonomie énergétique diversifiée et respectueuses de la haute valeur patrimoniale des Corbières-Fenouillèdes, conciliant les enjeux de transition énergétique et protection et valorisation des patrimoines. Le document de référence territorial sur l'éolien joint à cette stratégie a été majoritairement adopté en conseil syndical.

Toutefois il ne fait pas l'unanimité et des discussions se poursuivent.

Cette stratégie énergétique a reçu un avis favorable des services de l'Etat et de la Région. Ce document intermédiaire sera transmis au CNPN pour information, avec les avis collectés, avant la demande d'avis intermédiaire sur l'avant projet de charte.

Des outils de communication en préparation dans nos cartons



Le Syndicat mixte de préfiguration vous présentera prochainement une exposition réalisée sur la démarche de création du projet de PNR, le territoire ainsi que des portraits d'acteurs sollicités sur ce projet et un site internet qui présentera l'ensemble des

travaux engagés.

Des films réalisés en 2017 illustreront à travers des témoignages la démarche poursuivie à travers ce projet de Parc.

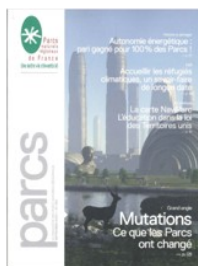
Info Presse

Le territoire du projet de PNR

Corbières-Fenouillèdes a été mis à l'honneur dans le N° 174 de Pyrénées magazine de Novembre-

décembre 2017 : 10 pages consacrées à notre magnifique territoire et ses talents!

La fédération des PNR dans son magazine édité pour l'anniversaire des 50 ans des Parcs parle également de nous !



Syndicat mixte de préfiguration du PNR Corbières-Fenouillèdes

2 rue de la cave coopérative - BP 6 - 11 350 TUCHAN

04 68 33 99 80 - contact@asso-pnrcf.fr

<https://www.facebook.com/PNR.Corbieres.Fenouilledes/>

